



Situation sanitaire Covid-19

EXTENSION DE LA PERIODE DE VALIDITE DES DISPOSITIONS COMMERCIALES

22 juin 2020 –

Les mesures prises au niveau national et international dans le cadre de la crise sanitaire causée par la Covid-19 continuent d'impliquer des contraintes à la circulation des voyageurs.

En considération de ces restrictions de voyage, Air Madagascar **étend la validité des dispositions commerciales exceptionnelles que la compagnie a mises en place.**

Ces dispositions sont ainsi applicables à tous les billets émis avant le 30 juin 2020 ayant un voyage initialement prévu avant le 30 novembre 2020 inclus et dans la limite de validité d'un an à compter de l'émission de leur billet* :

- **REPORTER SON VOYAGE :**
 - les dates de voyage sont **modifiables sans frais pour un voyage avant le 30 novembre 2020 inclus, sans réajustement tarifaire** en cas d'indisponibilité de la même classe tarifaire et **sans condition de saisonnalité**
 - pour les voyages reportés à partir du 1^{er} décembre 2020 : les dates de voyage sont **modifiables sans frais, avec réajustement tarifaire et de saisonnalité si applicable**
- **CHANGER DE DESTINATION :**
 - Le changement de destination est possible pour un voyage reporté **avant le 30 novembre 2020 inclus sans pénalité et avec réajustement tarifaire**
- **REMBOURSEMENT :**
 - Les billets non-remboursables peuvent être transformés en **remboursement sous forme d'avoir** de la valeur du billet (tronçon non utilisé) selon les conditions indiquées ci-dessus. Le bon d'avoir est valable un (01) an à compter de son émission.
 - Les conditions tarifaires de remboursement à l'émission initiale du billet restent applicables aux billets remboursables

*Ces dispositions commerciales sont valables sur l'ensemble des réseaux Air Madagascar.



Les conditions d'application sont disponibles auprès de votre agence de voyage habituelle. Tout traitement de billet relatif à ces dispositions exceptionnelles se fera uniquement auprès de votre agence de voyage ou via le centre d'appel de la compagnie.

Par ailleurs, en sus des dispositions prises à l'initiative de la compagnie, Air Madagascar rappelle que la compagnie applique sans exception possible les mesures officielles de restriction et de précaution émises par les autorités malagasy et internationales.

La situation par destination des vols Air Madagascar est consultable sur notre site www.airmadagascar.com

Air Madagascar encourage tout un chacun à prendre toutes leurs précautions pour la lutte contre la propagation du Covid-19.

Nos équipes restent à votre disposition aux numéros suivants:

Madagascar : 020 22 510 00

Europe : 01 42 66 00 00

La Réunion : 01 40 06 01 01

Dans ce contexte exceptionnel, Air Madagascar renforce son dispositif d'assistance téléphonique et met à la disposition de sa clientèle **les numéros supplémentaires suivants** :

(+261) 34 49 224 00

(+261) 34 49 224 01

(+261) 34 49 224 02

Conformément aux restrictions en vigueur à Madagascar, les horaires des centres d'assistance téléphonique sont réaménagés comme suit :

Du lundi au samedi : 9h00-12h00 // 13h00-17h00